



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - AO/Z00/DBA/083/2024**

---

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE CAISSE POUR LE SIÈGE DE LA  
BCEAO**

**MAI 2024**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation au marché**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

### **I.10. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

---

---

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

### **I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison des équipements.

---

---

### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **I.16. Objet du marché**

Le présent dossier d'appels d'offres a pour objet la fourniture d'équipements spécifiques de caisse pour le Siège de la BCEAO.

### **I.17. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres comprend cinq (05) lots distincts, à savoir :

- **Lot 1** : Un (01) appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus ordinateur et écran d'au moins 27 pouces ;
- **Lot 2** : Quinze (15) compte-fils ;
- **Lot 3** : Un (01) analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS ;
- **Lot 4** : Cent (100) lampes portatives à l'authentification des billets ;
- **Lot 5** : Cent (100) compte-fils à l'authentification des billets.

### **I.18. Visite des lieux**

Aucune visite n'est prévue au titre du présent appel d'offres.

### **I.19. Options**

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres.

### **I.20. Variante**

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

### **I.21. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### **I.21.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être reprise sur papier en-tête du soumissionnaire et signée par un responsable dûment habilité.

---

---

### I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge des réparations pendant la période de garantie le cas échéant ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022) ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### I.21.3. Offre technique

L'offre technique devrait comprendre :

- les spécifications techniques et fonctionnelles conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur du matériel proposé ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- toute autre information technique jugée utile.

### I.21.4 Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture du matériel ;
- les frais de livraison et d'installation le cas échéant ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités ;
- formulaire de décomposition de l'offre financière, joint en **annexe III**.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

---

---

## **I.22. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

## **I.23. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard le **jeudi 13 juin 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“FOURNITURE D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE CAISSE POUR LE SIÈGE DE LA BCEAO ”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

## **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int)

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

## **I.25. Délai de livraison**

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

## **I.26. Lieu de livraison**

La livraison des équipements commandés s'effectuera selon le mode DAP « Delivered At Place », conformément aux incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA (Dakar-Sénégal).

## **I.27. Réception**

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison des matériels et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement des matériels livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

---

### **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison conforme, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie fixée à un (1) an.

### **I.29. Garantie**

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions en date. Ils devront être garantis d'au moins un (1) an, dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison des matériels dans les locaux de la BCEAO. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le bon usage des matériels livrés, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

---



---

## DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DE CHARGES DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE CAISSE POUR LE SIÈGE DE LA BCEAO

### **Lot 1 : Un (01) appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus ordinateur et écran d'au moins 27 pouces**

#### **1. Désignation de l'équipement :**

Appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus un (1) ordinateur plus un (1) écran d'au moins 27 pouces

#### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour la salle de formation du Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASM), un analyseur vidéo VSC 80 qui combine des technologies d'optique, d'imagerie et de traitements de pointe.

L'appareil devra fournir des fonctions pour l'analyse des papiers et encres ainsi que pour la détection et le décodage des marques de sécurité modernes. Il devra être acquis avec un ordinateur et un écran plat d'au moins 27 pouces.

S'agissant de l'ordinateur, il devra disposer au minimum i3 processor 3.0 GHz, 4GB RAM et 500GB HDD.

L'ordinateur et l'écran devront être configurés et calibrés à l'appareil d'analyse puis testés pour être prêts à l'emploi.

##### **✓ Aspect général**

L'appareil doit disposer :

- d'une caméra sensible haute sensibilité vis-IR avec zoom optique ;
- d'un grossissement x 80 sur un écran 27" ;
- d'une sortie vidéo Full HD en direct ;
- d'une roue à filtre motorisée avec 13 filtres photo;

##### **✓ Lecture**

L'appareil devra permettre de lire tous les éléments de sécurité visibles sur les billets sous :

- Illumination LED incidente (Flood) Vis et IR ;
- Réseau de 21x LED avec angles multiples ;
- Couple de LED rasantes vis-IR ;
- Base LED amovible avec sources de lumière UV-A, Vis et IR ;
- Illumination UV-A, UV-B, UV-C ;
- Spot LED ;
- Source de lumière coaxiale;

##### **✓ Autres caractéristiques**

- IR anti-Stokes ;
- Examen multi-spectral UV-vis-IR des propriétés d'absorption/réflexion/fluorescence ;
- Logiciel VSC Suite avec macros & espaces de travail dédiés ;
- Microspectromètre avec caméra 5MPx et zoom x3, fonction décodeur IPI, bases de données sécurisées.

#### **3. Quantité**

01 appareil (y compris PC et Moniteur installé et calibré).

---

---

#### 4. Aspect physique de l'équipement



#### **Lot 2 : Quinze (15) compte-fils d'identification de fraudes**

##### **1. Désignation de l'équipement : Compte-fils d'identification de fraudes**

Le compte-fils est un petit équipement d'identification et de détection des fraudes monétaires, identitaires et documentaires utilisé dans le cadre des travaux d'analyses.

##### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour la salle de formation du Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASIM) et pour les Services et Sections de la Caisse des Directions Nationales, des compte-fils capables d'effectuer des observations en relief de micros objets et de faire de Zoom pour un grossissement d'au moins x10.

L'équipement devra présenter les fonctionnalités suivantes :

- ❖ Grossissement par x10
- ❖ Lentille en verre haute qualité optique - Mode des sources lumineuses blanches :
  - 1 led oblique fixe
  - 4 leds obliques clignotantes
  - 3 leds obliques fixes
  - 2 leds rasantes
- ❖ Mode des sources lumineuses ultraviolettes :
  - 2 sources UVA : 365 nm
  - 1 source UVC : 254 nm
- ❖ Mode de source laser : 1 source laser (980 nm)

L'appareil devra également être équipé d'un filtre anti-UV pour la protection des yeux. Il devra fonctionner sur batterie avec autonomie d'au moins 6 heures et être rechargeable par USB (Adaptateur et câble fourni).

---

---

### 3. Quantité

15 compte-fils

### 4. Aspect physique de l'équipement



#### **Lot 3 : Un (01) analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS**

##### **1. Désignation de l'équipement** : Analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS

L'analyseur XRF portable de la série Vanta Élément est un analyseur d'alliage à main, robuste et moderne qui permet d'identifier des nuances d'alliage et de trier des matériaux. Il offre une identification rapide et une comparaison claire des nuances qui s'affiche sur une interface utilisateur semblable à celle d'un téléphone mobile multifonction.

##### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour le Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASM) un (1) analyseur d'alliage des pièces de monnaie.

L'équipement devra présenter les principales caractéristiques ci-après :

- Dimensions (L × H × P) : 8,3 × 28,9 × 24,2 cm
- Source d'excitation : Tube à rayons X de 4 W avec anode en argent de 50 kV ou en tungstène de 35 kV
- Écran LCD tactile capacitif de 800 × 480 pixels (WVGA) prenant en charge la commande gestuelle
- Détecteur au silicium
- Alimentation : Batterie Li-ion amovible de 14,4 V ou transformateur de 18 V, de 100 V c.a. à 240 V c.a., de 50 à 60 Hz, 70 W max.
- Résistance aux chutes : Conforme à la norme militaire MIL-STD-810G pour la résistance aux chutes de 1,3 m
- Stockage des données : Fente pour carte microSD™ avec carte SD industrielle amovible de 1 Go incluse
- Transfert de données : deux ports USB + câbles de téléchargement

##### **3. Quantité :**

01 équipement

---

---

#### 4. Aspect physique



#### **Lot 4 : Cent (100) lampes portatives à l'authentification des billets**

##### **1. Désignation de l'équipement** : lampes portatives à l'authentification des billets

Il s'agit d'un équipement d'aide à l'authentification des billets de banque.

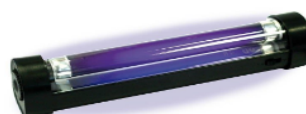
##### **2. Caractéristiques**

La lampe portative qui devra être dotée d'une torche à lumière blanche et d'une lumière Ultraviolette (UV long 365 nm). Elle devra fonctionner sur batterie ou être rechargeable par USB (Adaptateur et câble fourni) ;

##### **3. Quantité**

100 lampes

##### **4. Aspect physique**



#### **Lot 5 : compte-fils d'authentification de billets**

##### **1. Désignation de l'équipement** : compte-fils à l'authentification des billets

Il constitue un moyen d'aide à l'authentification des billets de banque.

##### **2. Caractéristiques**

Un compte-fils qui devra être équipé d'une lentille de qualité optique (en verre minéral) et

---

---

gradué en mm. Il devra être pliable pour un rangement plus facile et livré avec un étui en cuir.

### **3. Quantité**

100 compte-fils à l'authentification des billets

### **4. Aspect physique**



---

**TROISIÈME PARTIE : ANNEXES****ANNEXE I : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

**Objet : [Indiquer l'objet de l'appel d'offres]**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros réparti comme suit [préciser l'allotement selon le cas].

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes jusqu'à la signature éventuelle du marché.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_

**ANNEXE 3 : Formulaire de Décomposition offre financière** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre:

**I- La fourniture et installation .....**

Désignation	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total HT (FCFA)
<b>MONTANT GLOBAL HT/ HDD</b>			

***N.B.*** : Les cadres ci-dessus sont donnés à titre indicatif et pourraient être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise du soumissionnaire.

**II- Les frais connexes**

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement) : \_\_\_\_